



COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du JEUDI 14 OCTOBRE 2021

Date de convocation : 5 Octobre 2021

Étaient présents : M. MAUBOUSSIN Rémy, Maire ; Mme RIVOL Fabienne, M. PULIDO PATO Christopher, Adjoints ; M. BORDIN Pascal, Mmes CHEVALLIER Audrey, MM. CADYCK Kévin, CHAUSSON Marcel, GRANIER Sébastien, Mme LEPELTIER Coralie, M. SEPPE Johan et Mmes RADENAC Sylvie & BESLIER Mélanie Formant la majorité des membres en exercice.

Absent et excusé : M. LEREY Judicaël (pouvoir à M. Pulido Pato),

Absent : M. DUBOIS Pierre

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Rémy MAUBOUSSIN, Maire, ouvre la séance à 19h dans la salle du conseil municipal ; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné M. CADYCK Kévin, secrétaire de séance.

Monsieur MAUBOUSSIN rappelle l'ordre du jour :

- * Point sur les finances communales arrêtées au 30 septembre 2021.
- * Compte rendu de la commission travaux (sécurité routière, Gemapi, division parcellaire : numérotation, parcelle à bâtir)
- * Décisions Modificatives n°2 : BP 2021
- * Affaires scolaires (accueil de loisirs, crédits de Noël)
- * Adhésion à l'association des communes sarthoises maisons fissurées
- * Affaires et questions diverses

1/ Point sur les finances communales arrêtées au 30 septembre 2021

M. le Maire remet à chaque membre du Conseil Municipal un état récapitulatif des dépenses et des recettes exécutées au 30 septembre 2021 :

Près de 48% des dépenses de fonctionnement ont été réalisées et 75% des recettes de fonctionnement ont été encaissées.

En investissement, il a été réalisé 75% des dépenses votées pour un montant de 162047.77 € et encaissé 46.5% des recettes, soit 101222.78 €.

2/ Compte rendu de la commission travaux (sécurité routière, Gemapi, division parcellaire : numérotation, parcelle à bâtir)

M. le Maire informe que la commission travaux s'est réunie le 23 septembre ; les élus se sont déplacés sur une partie de l'agglomération.

La commission a axé des possibilités de travaux afin de sécuriser le bourg et permettre aux véhicules de ralentir. Elle propose d'implanter un nouveau rétrécissement à l'entrée du bourg (arrivée de La Chapelle St Aubin) ; de se renseigner pour mettre un panneau Stop sur la RD 46 à l'intersection avec la rue de l'Europe ; de limiter la vitesse sur la rue des étangs hors agglomération jusqu'à la Briqueterie ;

Concernant la rue de La Quinte, le panneau Stop a été installé le 7 octobre ;

Une réflexion continue pour aménager des stationnements, allée Toulouse-Lautrec ; voir pour l'acquisition de panneau pour avertir de la priorité à droite à l'angle de « Bois Semé ».

- suite à la division de la parcelle AA n°24 , il convient d'établir de nouvelles numérotations.

Sur le chemin de Dureteau, sont créés les n° 1 (accès vers une future parcelle) et n°3 (division de la parcelle) ; d'autre part, il est créé les n°1Bis et 1Ter rue Fernand Poignant pour les parcelles qui seront issues de la division de les parcelles AA n°22 et 23

- M. le Maire rappelle : GEMAPI La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations est une compétence confiée aux intercommunalités par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015, depuis le 1er janvier 2018. Dans cette compétence est prévue le transfert, au plus tard le 1er janvier 2026, de la compétence assainissement collectif. En amont, un diagnostic de l'ensemble du réseau devra être effectué par chaque service assainissement (avant fin 2024) dont le coût est estimé à 40000 €. La commune doit anticiper cette dépense sur plusieurs exercices

Parcelle à bâtir rue de la Tranquillité : le CM est favorable à vendre la parcelle ainsi qu'une bande de terrain supplémentaire afin d'être en alignement avec le 1, rue de la Tranquillité. Les frais de bornage seront à la charge des acquéreurs.

3/ Décisions modificatives n°2 – BP 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Compte tenu de travaux complémentaires à l'école et à la cantine,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de procéder aux modifications de crédits suivantes :

Objet	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits
Travaux cantine	Art D 21312-16 : 71 €	Art D21568-18 : 71 €
Travaux école	Art.D21312-17 : 40 €	Art D21534-41 : 40 €

4/ Affaires scolaires

- Le Conseil Municipal décide d'allouer 380 € (10€/élève) pour le Noël de l'école de Lavardin.

M. Pulido Pato rappelle que 112 élèves sont inscrits sur le RPI Lavardin – La Quinte ; aux prochaines vacances, la réfection du sol de la classe de Mme Harang sera réalisée.

Concernant l'accueil de loisirs, l'accueil les mercredis est reconduit pour 2021/2022 mais malheureusement, tous les enfants, dont certaines familles de Lavardin, ne peuvent être accueillis faute de personnel et de place.

Un réaménagement peut être fait afin d'augmenter la capacité d'accueil. Un rendez-vous sera pris avec les enseignantes. Concernant l'accueil de loisirs pendant les « petites » vacances, seules les communes de Lavardin

et de Conlie ont répondu. Pour les vacances de Toussaint, la commune de Lavardin accueillera les enfants. Des activités se dérouleront à la cantine, pour ne pas utiliser le hall. Besoin de bénévoles pour le déménagement de la classe de Mme Harang pour les travaux de réfection du sol.

5/ Adhésion à l'association des communes sarthoise maisons fissurées (acsmf)

M. le Maire fait part du courrier de M. le Maire de Dollon concernant les communes touchées par la problématique des fissures sur les maisons. + de 50% des communes sont touchées en Sarthe. L'association communes sarthoise maisons fissurées a pour but d'aider les élus dans la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et d'assister les élus dans les différentes démarches à faire.

Le montant de l'adhésion s'élève à 130 € pour les communes de 601 à 850 habitants.*

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, le CM décide d'adhérer à cette association.

6/ Affaires diverses

Génération mouvement

M. le Maire informe que la prochaine AG est le 21 octobre ; Mme Pommier, présidente, a informé le maire de son souhait de quitter ses fonctions. M. le Maire espère que l'activité sera reprise afin de maintenir un lien social pour l'ensemble des Aînés.

Cérémonie du 11 novembre

M. le Maire propose de reprendre les cérémonies ainsi qu'il était d'usage comme avant le confinement.

Après débat, la cérémonie du 11 novembre se déroulera le Jeudi 11 novembre : rendez-vous à 11h à la mairie – défilé vers le cimetière – dépôt de gerbes suivi d'un vin d'honneur qui sera servi à la salle polyvalente (se munir de son passe sanitaire pour l'entrée à la salle)

Épicerie itinérante

M. le Maire informe le CM d'un mail reçu ce jour concernant une proposition d'épicerie itinérante, la Boutique Sarthifiée. Le projet de commerce n'étant pas terminé, un rendez-vous sera pris avec les représentants de cette épicerie afin de savoir s'ils peuvent exposer le vendredi en fin de soirée sur la place de la commune. Cette épicerie propose des produits artisanaux et 100% sarthois (viande, fruits, légumes, produits laitiers.)

Tour de table des Elus :

Fabienne Rivol informe les élus que le Maire et elle-même ont rencontré Mme Béatrice Latouche, maire du Lude et Conseillère régionale chargée des transports, M. Lambert, chargé des transports au Conseil Départemental et un représentant de la région concernant un nouvel arrêt de transport scolaire, pour les familles à l'extérieur de l'agglomération. Il a été rappelé que les enfants sont sous la responsabilité des parents entre l'arrêt de bus et le domicile. Il a été précisé qu'ils ont étudié cette demande mais qu'un problème de sécurité lié à la RD 304 ne permet pas de prévoir un arrêt.

Johan Sepré demande si les élus sont informés qu'une famille emprunte le sens interdit pour venir chercher leurs enfants à l'école. Rappelle sa précédente demande concernant le nettoyage des panneaux à la Butte de Tucé et l'enlèvement du panneau 20 km/h. regrette que la municipalité ait cessé les démarches pour le transport des collégiens vers leur domicile et informe que les familles ont décidé de continuer leurs requêtes et ont contacté M. Pichereau, Député, Mme Morançais, Présidente de la Région, M. le Préfet de la Sarthe et d'avertir la presse locale. Kévin Cadyck demande où en est le projet de viabiliser la parcelle impasse Renoir ; à voir sur le prochain budget Sébastien Granier propose aux membres du CM intéressés de pouvoir faire un tour de l'ensemble de la commune pour recenser les panneaux éventuels à changer.

Séance levée à 21h00